

# Règlement du concours professionnel "Revisite du Paris Brest"

## Article 1 : Organisation

L'Agence d'attractivité Finistère, Tourisme, Nautisme et Territoires, à travers sa marque de territoire Tout Commence en Finistère, ci-après désignée Tout Commence en Finistère, sis au 1 allée François Truffaut 29000 Quimper, organise un concours professionnel de cuisine, en partenariat avec l'antenne quimpéroise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, ci après désignée CMA, sis au 24 Route de Cuzon 29000 Quimper.

Ce concours est organisé en deux demies-finales les 9 et 10 juin 2021, et une finale le 24 juin.

## Article 2 : Participants

Ce concours s'adresse aux professionnels des métiers de bouche et aux apprentis actuellement en formation professionnelle et rattachés à une entreprise. A ce titre, les organisateurs exigeront que soit indiqué le numéro de SIRET de l'entreprise référente, lors de l'inscription. Les apprentis devront nécessairement être en duo avec leur maître d'apprentissage.

Tout Commence en Finistère se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). Tout Commence en Finistère se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation est strictement personnelle et nominative, et le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres participants.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

## Article 3 : Objectifs du concours

L'objet du concours est de valoriser la richesse artisanale alimentaire du Finistère à l'occasion du départ de la première étape du Tour de France de Brest.

Ce concours a pour troisième objectif de mettre en avant la technique et la créativité des participants à travers la revisite du célèbre dessert : le Paris-Brest.

Les recettes pourront être salées ou sucrées, mais devront comporter trois critères obligatoires :

- une pâte à choux ;
- une texture crémeuse ;
- au moins deux produits régionaux, voire locaux (ces produits devront être clairement indiqués sur la fiche recette transmise au moment du concours).

Le candidat reste libre de proposer la forme de son choix et d'utiliser les ingrédients qu'il souhaite.

#### **Article 4 : Modalités et conditions de participation**

##### **4.1. Modalités de participation pour l'inscription.**

La participation du concours est gratuite.

Les participants doivent communiquer totalement et correctement les informations nécessaires à l'enregistrement de leur participation pour que leur inscription soit validée.

Ce concours est ouvert à tous les élèves en formations en "productions alimentaires" avec leur maître d'apprentissage, ainsi qu'à tous les professionnels, artisans boulangers, pâtisseries, traiteurs, charcutiers et restaurateurs.

Pour participer à ce Concours, seuls les professionnels peuvent inscrire leur équipe en suivant la procédure décrite sur le site [www.toutcommenceenfinistere.com/concours](http://www.toutcommenceenfinistere.com/concours) à partir du 22 avril 2021 et jusqu'au 31 mai inclus, et en remplissant le [formulaire adéquat, en ligne ou en l'imprimant](#).

Le ou la candidat(e) peut transmettre son formulaire d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

*Finistère 360° - Tourisme, Nautisme & Territoires*

*Opération Paris-Brest*

*1 Allée François Truffaut, CS 92005*

*29018 Quimper CEDEX*

## 4.2. Modalités de participation

### Cahier des charges pour être sélectionné à la finale

Pour être sélectionné à la finale, tout dossier de candidature devra être déposé, complet, en ligne par téléchargement sur le site [www.toutcommenceenfinistere.com/concours](http://www.toutcommenceenfinistere.com/concours) au plus tard le lundi 31 mai 2021 avant minuit.

Pour ce concours, une seule recette sera proposée.

Chaque recette devra réinventer le Paris-Brest, en sublimant **au minimum 2 produits locaux**, en respectant le thème et en se basant sur deux impondérables : la pâte à choux et la texture crémeuse.

La recette devra respecter le thème et les contraintes techniques suivantes :

- Une revisite de Paris-Brest en portions individuelles
- Une liste des ingrédients claires, qui indique la provenance locale, voire le producteur, d'au moins 2 des produits utilisés
- Un coût matière de chaque recette maximum de 6 € HT par unité
- Un intitulé caractérisant le produit

Sont également attendus lors du dépôt des créations sur les lieux du concours :

- Un dépôt des créations dans des contenants neutres
- La recette complète, imprimée et remplie à partir du modèle transmis avec la convocation
- Des indications claires sur la manière de présenter le plat devant le jury (passage au four, au frigo, au chalumeau, etc.)

Les créations seront à déposer sur les lieux du concours dans un emballage neutre (aucune inscription ne sera acceptée sur les boîtes, sachets, et autres contenants).

- 6 portions individuelles pour les demies finales
- 14 portions individuelles pour la finale

### Organisation du concours

Le concours est divisé en deux phases, organisées de la manière suivante :

	Demies finales		Finale
Date	me. 9 juin 2021	je. 10 juin 2021	je. 24 juin 2021
Lieu	Brest Campus de l'IFAC 465 Kerlaurent, 29490 Guipavas	Quimper Campus de la CMA 24 Route de Cuzon, 29000 Quimper	Brest Restaurant l'O à la Bouche, 12 Rue de Siam, 29200 Brest

Attendus	6 portions individuelles	6 portions individuelles	14 portions individuelles
Horaires	12h45 - 13h00 : dépôt des créations 13h00 - 17h00 : dégustation et délibérations 17h30 : annonce des finalistes	11h15-11h30 : dépôt des créations 11h30 - 15h30 : dégustation et délibérations 16h00 : annonce des finalistes	11h45-12h00 : dépôt des créations sur le lieu indiqué 12h00 - 14h30 : dégustation des créations par le jury 14h30 - 15h30 : délibération 16h30 : annonce des gagnants et remise des prix, sur le Fan Park du Tour de France

Le nombre de participants est limité à 20 candidats pour la demie finale à Quimper, 20 candidats pour la demie finale à Brest. A la suite d'une première sélection, seuls 5 candidats seront retenus sur la demie finale de Quimper et 5 autres candidats seront retenus sur la demie finale de Brest. Ainsi, 10 participants seront sélectionnés pour la finale.

Les participants ne présenteront qu'une seule recette de Paris-Brest revisité. Les 10 candidats finalistes devront présenter la même recette lors de la finale.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Chaque participant ne peut proposer qu'une seule création. Une version corrigée ou améliorée ne peut être renvoyée. Seule la première version sera prise en compte.

#### 4.3. Choix des sélectionnés pour la finale

Les membres des jury ne devront avoir aucun contact avec les participants avant et pendant la dégustation et délibération.

L'ensemble des dossiers techniques de candidature conformes aux conditions exposées dans le présent règlement sera soumis à un jury de 5 personnes composé de :

- 2 personnes représentant la profession d'artisan en métier de bouche
- 1 personne représentant la profession de designer culinaire
- 1 personne représentant l'Education Nationale
- 1 personne représentant le grand public

Si l'une de ces personnes devait se désister, Tout Commence en Finistère se réserve le choix d'un nouveau juré.

Le jury de sélection se réunira pour sélectionner 10 candidats pour la finale selon les critères suivants. Cette grille de notation est valable pour la demi-finale, ainsi que pour la finale.

- Créativité des recettes notation sur 20 points
- Esthétique du plat réalisé notation sur 20 points
- Saveurs et mariages des saveurs notation sur 20 points
- Originalité de l'intitulé du plat réalisé notation sur 10 points
- Mise en valeur des produits locaux ou régionaux notation sur 20 points
- Argumentaire terroir du plat notation sur 10 points

Soit un total de 100 points.

ATTENTION : Ces points seront conservés et intégrés dans les notes obtenues lors de la finale.

ATTENTION : Ces points attribués revêtent toute leur importance car ils serviront pour départager tout ex aequo, lors de la finale si nécessaire.

#### *Pénalités de retard :*

Pour assurer une égalité rigoureuse des chances entre tous les candidats : tout retard de plus de 10 minutes dans le dépôt d'un plat au jury de dégustation sera sanctionné de 10 points, puis de 20 points si 15 mn de retard. Au-delà de ce délai, le candidat ne pourra plus déposer sa création.

La communication des résultats sera adressée aux finalistes et subsidiaires retenus ainsi à partir du jeudi 10 juin 2021 à 18h15 sur la page Facebook de Tout Commence en Finistère, et dans la presse quotidienne (Ouest-France).

Chaque candidat retenu recevra un message l'invitant à venir concourir à la finale.

Si le candidat n'est pas retenu, celui-ci recevra sur demande une évaluation générale et personnalisée du Jury de sélection. Une communication sera produite sur la page Facebook de Tout Commence en Finistère.

#### **4.4. Conditions juridiques de participation au concours**

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile, leur certificat de scolarité. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

Les participants s'engagent à considérer comme strictement confidentiels tous documents, informations ou échantillons en provenance de LCHF, société organisatrice, qui seront transmis ou portés à leur connaissance lors du déroulement des épreuves. En conséquence, les participants

s'engagent à ne pas porter à la connaissance de tiers lesdites informations et à ne pas les exploiter dans un but commercial ou industriel, et ce même après la fin du concours.

#### **Article 5 : Dotations**

Une création sera élue meilleure revisite du Paris-Brest, suivront les 2ème et 3ème créations préférées du jury. Se verront également remettre un prix : la création "coup de coeur" du jury, ainsi que la création "préférée des enfants".

Toutes les créations reconnues par le jury se verront remettre un diplôme de la meilleure revisite du Paris-Brest en fonction de leur place dans le classement.

Les participants recevant ces prix seront les sujets de portraits diffusés sur les réseaux sociaux et le site internet [www.toutcommenceenfinistere.com](http://www.toutcommenceenfinistere.com).

La création élue meilleure revisite du Paris-Brest se verra récompensée d'un article dans une célèbre revue gastronomique.

Tous les candidats finalistes recevront un assortiment de goodies de la Marque Tout Commence en Finistère, ainsi que le nouveau livre de pâtisserie dédié de Camille Perrotte.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 6 : Désignation du gagnant**

Le gagnant sera sélectionné par le Jury, composé de 2 membres choisis par Tout Commence en Finistère parmi des personnalités de la restauration et des métiers de bouche du Finistère.

Le Jury se prononce à la majorité simple des voix, en cas d'ex aequo, le président du Jury aura une voix prépondérante.

Les décisions du Jury sont souveraines, elles ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Le Jury sélectionne le ou la gagnant(e) parmi l'ensemble des participants en prenant en compte l'aspect esthétique et la cohérence de chaque Création avec le thème du Concours : revisiter le Paris-Brest.

- la maîtrise technique du dressage
- la capacité à associer les ingrédients pour révéler son style culinaire.
- mettre en valeur les produits locaux, voire 100% finistériens

Le Lauréat sera contacté par Tout Commence en Finistère, via son adresse e-mail ou numéro de téléphone, renseigné dans son mail de participation.

### **Article 7 : Remise du prix**

Le gagnant se verra remettre un prix lors de la cérémonie de clôture du concours professionnel. La remise du prix aura lieu sur le stand tenu conjointement par Tout Commence en Finistère et le Conseil Départemental du Finistère, à Brest, sur le Fan Park organisé à l'occasion du Tour de France.

### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par Tout Commence en Finistère pour mémoriser leur participation au concours et permettre l'attribution du prix.

La participation au présent concours donne aux organisateurs l'autorisation de publier dans toute manifestation promotionnelle les images et créations des candidats avec noms et prénoms des auteurs ainsi que toutes opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Dans le cadre de sa participation au concours, le participant, gagnant ou non, cède à titre irrévocable et exclusif à Tout Commence en Finistère et/ou ses ayants droits l'intégralité des droits patrimoniaux d'exploitation et de propriété intellectuelle et artistique qu'il détiendrait sur la recette qu'il a conçu et transmis à Tout Commence en Finistère dans le cadre de sa participation au concours. De telle sorte que Tout Commence en Finistère, ou toute autre personne physique ou morale de son choix puisse, sans restriction, reproduire, représenter, exploiter, adapter etc. ... ces recettes, en tous formats, sur tous supports, et ce par tous moyens et pour tous pays.

Le participant garantit l'originalité de la recette qu'il a conçue et transmise à la Société Organisatrice dans le cadre du concours et sa libre exploitation par la société organisatrice et/ou ses ayants-droits de telle sorte que la Tout Commence en Finistère et/ou ses ayants droits ne soient, en aucune façon, inquiétée du fait de l'exploitation de la recette dans les conditions définies aux présentes.

La présente cession est consentie à titre gracieux et ne donnera lieu à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit au profit du participant. Il est entendu que la Société Organisatrice ou ses ayants-droits demeurent libres d'exploiter ou non la recette.

NOTE : Toutefois, si un candidat désire garder les droits de propriétés de sa création, cela lui est possible. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à Tout Commence en Finistère dont l'adresse est mentionnée à l'article 1. A défaut, la cession des droits se fera conformément au présent article.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à Findis dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

### **Article 9 : Droit à l'image**

Lors de l'annonce du vainqueur, le gagnant pourra être amené à être photographié. Le consentement à être pris en photo ne donne pas pour autant l'accord pour la diffusion de l'image (sur internet par exemple). L'accord du gagnant doit être obtenu. Avant toute diffusion de l'image, une demande écrite sera envoyée par mail afin d'obtenir l'accord du gagnant. Cet accord sera donné pour un usage précis et ne sera pas généralisé.

Par ailleurs, tous les participants, gagnants ou non, du concours autorisent l'agence à utiliser les photos des créations pour les réseaux sociaux et le site internet. Tout Commence en Finistère s'attachera à mentionner les droits d'auteur du participant.

### **Article 10 : Règlement du jeu, litiges et contestations**

Le présent règlement est régi par la loi française.

Le règlement est disponible en ligne sur le site [www.toutcommenceenfinistere.com/concours](http://www.toutcommenceenfinistere.com/concours) .

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Tout Commence en Finistère, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.



Le règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours ainsi que sur la désignation du lauréat.

En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats.

Tout Commence en Finistère se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Tout Commence en Finistère pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

### **Article 11 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## **Article 12 : Responsabilité**

La responsabilité de Tout Commence en Finistère ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Tout Commence en Finistère ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

Tout Commence en Finistère ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet »

empêchant le bon déroulement du Jeu-Concours notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

Tout Commence en Finistère ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Les modalités du Jeu-Concours de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

## **Article 13. Protocole sanitaire**

Les candidats seront tenus de respecter le protocole sanitaire applicable dans les établissements et espaces publics mis à disposition pour la tenue du concours. De plus, le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 sera obligatoire dans les espaces partagés avec les membres du jury, de l'organisation, ou du personnel travaillant sur place.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Quimper, le 22 avril 2021.